CHARTE DU RUCHER CITOYEN

OCTOBRE - 2023

PREAMBULE

La municipalité de Saint-Barthélemy-d'Anjou a décidé de mettre en place en 2023 une instance de participation citoyenne afin de répondre aux besoins et attentes d'intérêt général des habitants et d'accompagner les élus dans leurs réflexions sur des projets d'envergure pour la ville.

Un groupe de citoyens a été constitué suite à un appel à volontariat et à un tirage au sort (respectivement 60% et 40%) avec une volonté de tendre vers la parité femme/homme, la représentation des différents quartiers et la répartition par tranche d'âge (16 à 35 ans ; 35 à 54 ans ; 55 à 69 ans et les 70 ans et plus).
Lors de leur 1ère rencontre mi-juin 2023, les membres ont décidé d'appeler cette instance de participation citoyenne : Le Rucher Citoyen.
Le Rucher Citoyen s'inscrit dans une démarche de participation citoyenne plus globale, représentée dans les deux schémas en annexe de cette charte.

La citoyenneté est une valeur commune et partagée par le plus grand nombre, elle relie tous les membres du Rucher Citoyen qui la font vivre au quotidien.

Pour son bon fonctionnement, les participants ont défini cette charte qui reste évolutive et amendable.

GRANDS PRINCIPES

- Le Rucher Citoyen s'investit sur des questions d'intérêt général en s'ouvrant à l'ensemble des parties prenantes.
- Il contribue à rendre la participation citoyenne accessible à toutes et tous quelles que soient leurs situations sociale, économique, de santé...
- Il travaille en toute indépendance et est force de proposition pour la municipalité.
- La Municipalité peut, à son initiative, consulter le Rucher Citoyen sur des questions relatives à la vie quotidienne des habitants.
- Les membres du Rucher Citoyen se mobilisent dans une démarche non partisane et de co-construction de projets.
- Le Rucher Citoyen peut, à son initiative, mener d'autres études et projets d'intérêt général qui seront in fine soumis à validation des élus.

ENGAGEMENTS

Le Rucher Citoyen s'engage à faire vivre la citoyenneté au travers de ses travaux avec les habitants et en lien avec les élus.

Les membres du Rucher Citoyen élaborent des propositions créatives, sans barrière et sans appréhension, dans la tolérance, le respect, la sincérité des propos et l'ouverture d'esprit.

Le Rucher Citoyen étudie une diversité de projets d'ampleurs différentes, tout en étant vigilant aux impacts sociétaux et écologiques des actions. Le but est d'en finaliser au moins un par an.

Le Rucher Citoyen crée du lien, éveille la curiosité des habitants, leur donne envie de le rejoindre et accueille de nouvelles idées.

Avec l'aide des services de la Ville, il crée des outils de consultation citoyenne et mène des débats sur la citoyenneté et le vivre ensemble.

Les membres du Rucher Citoyen et les élus représentés par Le Maire de la commune s'engagent à respecter cette charte et à la signer.

FONCTIONNEMENT

Pour atteindre ses objectifs :

- **Organisation interne :**

  Le Rucher Citoyen met en place des groupes de travail, en fonction des motivations et des compétences de chacun. Deux référents sont désignés dans chaque groupe de travail.

  Il peut solliciter et accueillir des contributions d'autres habitants ou d'autres personnes ressources, et les expériences d'autres communes. Suivant la construction des projets et leurs besoins, les membres du Rucher Citoyen peuvent solliciter des formations, participer à des séminaires…

  Les groupes de travail présentent la synthèse de leurs travaux à l'ensemble des membres du Rucher Citoyen en plénière où sont conviés *a minima* les élus référents et suivant l'ordre du jour d'autres parties prenantes éventuelles.

  Les réunions plénières du Rucher Citoyen ont lieu au minimum deux fois par an.

- **Lien avec la municipalité**

  La municipalité accorde des moyens humains, matériels et financiers nécessaires au bon fonctionnement du Rucher Citoyen.

  La Chargée de Mission Citoyenneté et Vie Associative de la Ville accompagne le Rucher Citoyen dans son animation et son fonctionnement.

  Les techniciens de la Ville peuvent apporter aide et conseils sur la faisabilité des projets, dans une confiance réciproque.

  En fonction des projets, de leurs avancées, de leur temporalité, des crédits pourront aussi être inscrits au budget voté en Conseil Municipal.

  Dans un délai raisonnable, la municipalité donne aux membres du Rucher Citoyen son approbation sur les projets, et en cas de désaccord, elle motive son choix après avis de la Commission Extramunicipale.

  La bonne vitalité du Rucher Citoyen passe aussi par la mise en place et l'animation des différentes communications : entre ses membres, avec les élus et les techniciens, avec la population. Elle s'appuie sur les moyens existants et les outils dédiés ou créés spécifiquement.

  Le Rucher Citoyen peut être invité sur des réunions ou événements organisés par la Ville.

ANNEXES de la CHARTE

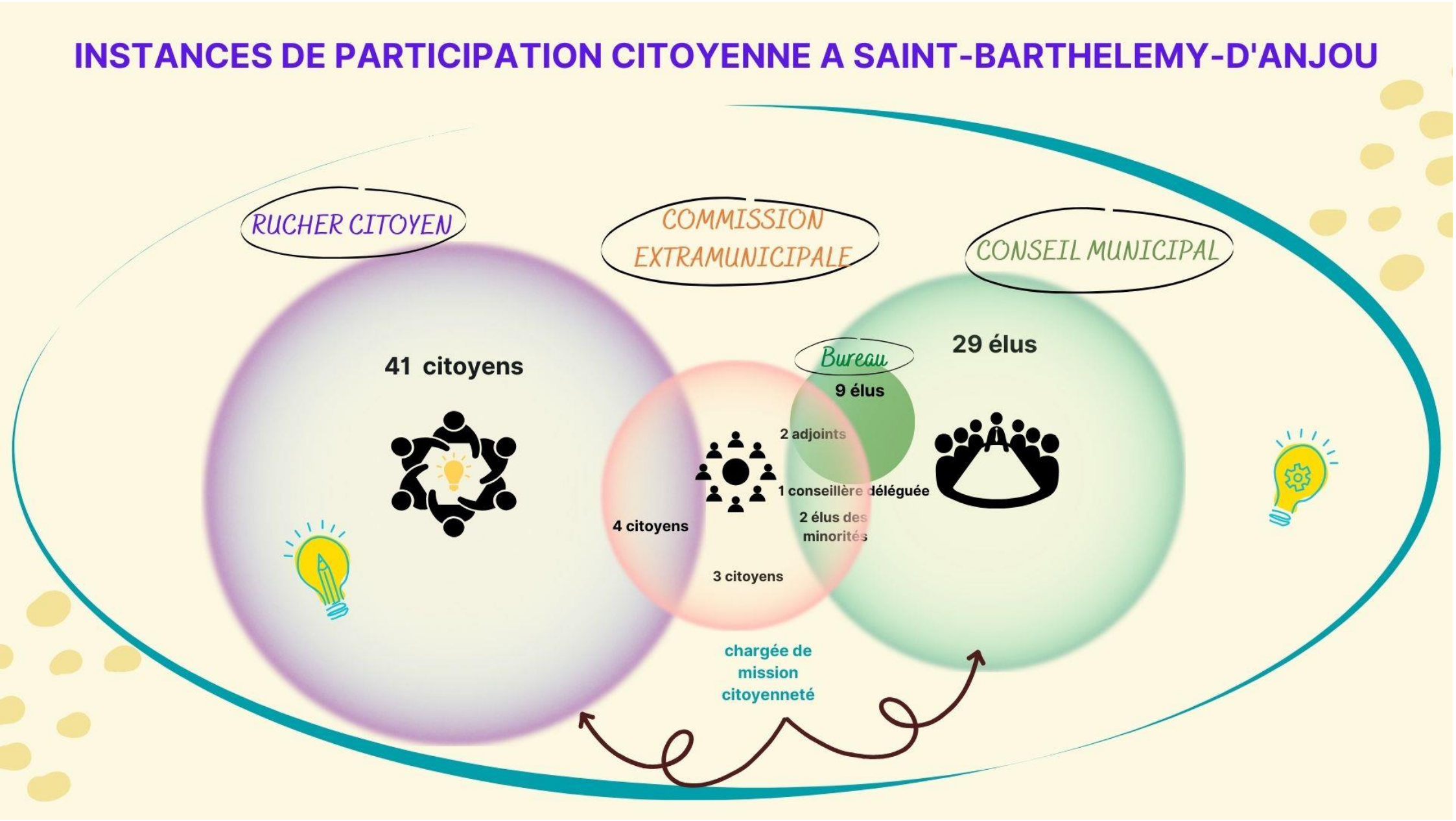

Participations citoyennes à St Barthélemy d'Anjou

Outils d'information :

- Site de la ville
- Application St Barth
- Bulletin municipal bimensuel : "St Barth info"
- Réseaux sociaux : Facebook, Instagram...

Concertation, co-construction :

- Conseil Municipal des Enfants
- Rucher Citoyen : collectif de citoyens
- Sujets spécifiques, exemple : air de glisse urbaine

Actions concrètes à l'initiative d'élus ou d'habitants

- Volon'terre : 1er dimanche du mois
- Jardin partagé "Les délices du jardin"...
- Actions au Village Pierre Rabhi

Échanges entre agents de la ville et habitants

- Machine à tisser : vélo-cargo itinérant
- Village Pierre Rabhi : lieu d'échanges et d'initiatives

Échanges entre élus et habitants

- Questions au Conseil Municipal
- Café citoyen
- Rendez-vous de quartier
- Journée d'accueil des nouveaux habitants
- Réunions publiques d'information